AR Prefecture
017-211700281-20220825-DEL015_250822-DE
Reçu le 05/09/2022
Publié le 05/09/2022

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
sous le N° 017-211700281-2022- _ _ _ _ -_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ - _ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2022

Délibération n° 15
Responsable de service : Catherine BOIN

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAULT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Laëtitia BOURDIER, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Patrick ROBIN, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)
Mme Frédérique COSTANTINI (donne procuration à M. MORLIER)
M. Pierre CUCHET, (donne procuration à M. Jonathan COULANDREAU)
M. ELISE Bertrand, (donne procuration à Mme Hélène RATA)

Secrétaire de séance : M. Jean-François RABEAU

Date de convocation	18/08/2022
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

15. Avenant n°2 à la DSP SLEP

La commune a contractualisé une Délégation de Service Public (DSP) pour une durée de trois ans (2021-2024) avec l'association SLEP pour :

- L'organisation, la gestion et l'accueil des élèves de la commune avant et après l'école,
- L'organisation, la gestion et l'accueil des enfants et des jeunes aytrésiens âgés de 3 à 12 ans, les mercredis et les vacances scolaires.

Lors de la rentrée scolaire de septembre 2021 et avec le retour à 4 jours d'école par semaine, de nouveaux bâtiments ont été mis à disposition par la mairie à la SLEP afin de répondre à l'augmentation des inscriptions (contractualisé par l'avenant n°1).

Place des Charmilles
BP 30102
17 442 AYTRE Cédex
tél 05 46 30 19 19
information@aytre.fr
aytre.fr

AR Prefecture
017-211700281-20220825-DEL015_250822_DE
Reçu le 05/09/2022
Publié le 05/09/2022

A compter de septembre 2022 et suite à des travaux dans les bâtiments de l'école de musique et de danse, une réflexion a été menée pour réorganiser et reloger diverses activités.

En concertation avec le délégataire, l'autorité délégante a consenti à mettre à disposition. Les locaux nécessaires (soit 3 salles) au sein de l'école Petite Couture élémentaire pour permettre au délégataire d'assurer ses missions.

Cette attribution vaut pour l'année scolaire 2022/2023 et concerne les enfants de 6 à 8 ans.

Cette nouvelle organisation est stipulée dans l'avenant n°2.

Cette délibération a pour but de contractualiser cette nouvelle mise à disposition.

Vu la délibération du conseil municipal du 7 janvier 2021 pour recourir à la procédure simplifiée de Délégation de Service Public,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2022 contractualisant la mise à disposition de salles pour l'année scolaire 2021/2022,

Considérant qu'il est important de contractualiser par cet avenant la mise à disposition des nouveaux locaux, notamment pour des questions d'assurance,

Considérant que M. Yan GENONET, administrateur de la SLEP, sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote,

> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
>
> Approuve la contractualisation par cet avenant n°2 de la mise à disposition des nouveaux locaux cités ci-dessus, à compter du 1er septembre 2022,
>
> Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet objet.

Annexe 8 : Avenant n°2

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire

MAIRIE D'AYTRE (Charente-Maritime)

Jean-François RABEAU,

Secrétaire de séance